

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE 07 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 02 septembre 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – ~~Richard TISSEUR~~ – Lucie TEPPE DUPELOT – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusés avec pouvoir : Richard TISSEUR à Régis SANIAL.

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2026.043 – CREATION COMMISSION EXCEPTIONNELLE PROVISOIRE PROJETS DE CONSTRUCTION

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création de différentes commissions et sur leur composition.

Il convient de créer la commission exceptionnelle et provisoire Projets de Construction, et de décider de sa composition, suite à l'avancée des deux projets de construction du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Crée la commission municipale énoncée ci-dessus ;
- Décide de sa composition et précise que le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux délégués en sont membres de fait ;
- Les membres de la commission sont : Jean-François RASCLE, Président - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER – Marc JANDROS - Véronique MOUNIER - Marie-Josée GUBIEN - Vincent CLAPEYRON – Lucie TEPPE DUPELOT – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – Régis SANIAL.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

